



# FORMATION INITIALE PREMIERS SECOURS EN EQUIPE - NIVEAU 1 -



## 1 - Public

Toute personne âgée de 16 ans ou plus désirant :

S'investir comme acteur de la sécurité civile pour participer aux opérations de secours et aux dispositifs prévisionnels de secours terrestres ou aquatiques.

Et ou,

Préparer une formation professionnelle de sauveteur aquatique ou au titre de maître-nageur.

## 2 - Prérequis

Age minimum de 16 ans.

## 3 - Encadrement

Formateurs certifiés Premiers Secours en Equipe.

## 4 - Durée

La formation initiale PSE1 s'étale sur 35 h.

## 5 - Entrée en formation

Ne peut se faire qu'après réception du dossier d'inscription et règlement de la formation.

## 6 - Modalités d'évaluation

L'évaluation est sommative à visée certificative

### Validation des candidats :

- Avoir suivi l'ensemble de la formation
- Satisfaire aux modalités certificatives définies par la FFSS
- Réaliser correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et procédures
- Démontrer, lors des mises en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.

## 7 - Personne en situation de handicap

Nous consulter.

## 8 - Tarif

Individuel : 250€

Entreprise : 350€

Financement OPCO individuel : 350€

Financement OPCO entreprise : 400€

Groupe : nous consulter

## Objectifs de la formation

L'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

## Compétences attestées

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable :

- d'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi ;
- d'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnement
- de réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés
- de réaliser les gestes de premiers secours face à une personne :
  - victime d'une obstruction aérienne
  - victime d'un saignement abondant
  - ayant perdu connaissance
  - en arrêt cardiaque
  - victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique
  - présentant un malaise
  - présentant un traumatisme des membres ou de la peau
  - d'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime

## Méthodes pédagogiques

- Activité de découverte (études de cas / exposé interactif)
- Activité d'apprentissage (démonstration en temps réel puis commentée et justifiée / apprentissage des gestes en binôme)
- Activité d'application (exercices de simulation / cas concrets)

Formation Professionnelle inscrite au Répertoire spécifique sous le code N° RS5719

35 h

Association de Saint-Herblain – Secouristes de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme44

Association loi 1901 - Affiliée à la FFSS - reconnue d'utilité publique

Siège : CSC du Sillon, 12 bis Boulevard des Thébaudières, 44800 Saint Herblain

sffss44@gmail.com - 06 28 72 80 08 - 06 36 77 57 81 - [www.secouristes-saint-herblain.com](http://www.secouristes-saint-herblain.com)

Siret n° 350 132 163 00030 - Numéro de déclaration d'activité : 52 44 06417 44 enregistré auprès de la préfecture de Loire Atlantique. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.





# FORMATION INITIALE PREMIERS SECOURS EN EQUIPE - NIVEAU 1 -



La certification « Premiers secours en équipe de niveau 1 » répond au besoin de disposer de secouristes capables d'effectuer des gestes de premiers secours au sein d'équipes qui participent aux opérations de secours organisées sous le contrôle des autorités publiques ou aux dispositif prévisionnels de secours.

## Description

L'unité d'enseignement permet aux apprenants d'acquérir les compétences suivantes :

- 1 - Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi ;
- 2 - Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour soi-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;
- 3 - Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés ;
- 4 - Réaliser les gestes de premiers secours, seul ou en équipe, face à une personne :
  - victime d'une obstruction des voies aériennes ;
  - victime d'un saignement abondant ;
  - ayant perdu connaissance ;
  - en arrêt cardiaque ;
  - victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique ;
  - présentant un malaise ;
  - présentant un traumatisme des membres ou de la peau ;
- 5 - Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage ;
- 6 - Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

## Contenu pédagogique

- Partie 1. - Accueil et présentation ;
- Partie 2. - Cadre juridique et autorité d'emploi ;
- Partie 3. - Hygiène et asepsie ;
- Partie 4. - Bilans ;
- Partie 5. - Urgences vitales ;
- Partie 6. - Hémorragies externes ;
- Partie 7. - Obstruction des voies aériennes ;
- Partie 8. - Perte de connaissance ;
- Partie 9. - Arrêt cardiaque ;
- Partie 10. - Noyade ;
- Partie 11. - Attitude et comportement du secouriste ;
- Partie 12. - Malaise et aggravation de la maladie
- Partie 13. - Traumatismes ;
- Partie 14. - Attitude et comportement de la victime ;
- Partie 15. - Nettoyage et désinfection ;
- Partie 16. - Synthèse et évaluation.



Association de Saint-Herblain - Secouristes de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme 44

Association loi 1901 - Affiliée à la FFSS - reconnue d'utilité publique

Siège : CSC du Sillon, 12 bis Boulevard des Thébaudières, 44800 Saint Herblain

sffss44@gmail.com - 06 28 72 80 08 - 06 36 77 57 81 - [www.secouristes-saint-herblain.com](http://www.secouristes-saint-herblain.com)

Siret n° 350 132 163 00030 - Numéro de déclaration d'activité : 52 44 06417 44 enregistré auprès de la préfecture de Loire Atlantique. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

